

15 mar 2019 -16:13

Appartient à Conseil des ministres du 15 mars 2019

Financement des projets de prévention ou d'études académiques en lien avec la problématique de l'amiante

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant une tranche du montant forfaitaire attribué aux projets de prévention et d'études académiques en lien avec la problématique de l'amiante, pour les années 2019,2020 et 2021.

Le projet d'arrêté royal prévoit, pour la période 2019-2021 :

- le financement d'une campagne de sensibilisation auprès d'un public ciblé, tel que les professionnels de la santé, pour un budget à hauteur de 150.000 euros. Il s'agit en réalité de poursuivre et étendre la campagne de sensibilisation à la problématique de l'amiante en 2019 et 2020
- la poursuite des actions visant à développer la mission de prévention du Fonds Amiante, via notamment l'engagement de personnel et la création d'un nouveau site web

Les montants sont évalués à 217.000 euros pour 2019, 217.000 euros pour 2020 et 117.000 euros pour 2021.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be